

MUTUELLE COMMUNALE

MA COMMUNE, MA SANTÉ : LA SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE*

**Offre réservée aux habitants et aux agents territoriaux de la ville de La Ferté-sous-Jouarre*

Un partenariat avec l'association ACTIOM

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune vient de s'engager dans un partenariat avec l'association ACTIOM (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Cette action s'adresse à l'ensemble des Fertois. Elle a pour but de proposer une offre de mutuelle santé dite « communale » négociée dans l'intérêt des habitants de la commune. L'objectif est de faire bénéficier aux Fertois d'une mutuelle groupée aux tarifs plus avantageux.

Un dispositif solidaire

« *Ma commune, Ma santé* » est accessible à tous, quels que soient les conditions de ressources, l'âge et la situation professionnelle. Il n'est pas non plus nécessaire de remplir un questionnaire. Pour en bénéficier, il faut résider à La Ferté-sous-Jouarre ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral dans la commune ou agents municipaux au sein de la commune. Si vous souhaitez profiter d'une meilleure couverture santé et/ou d'un gain de pouvoir d'achat, le mois d'octobre est propice pour résilier sa mutuelle.

À travers ce partenariat, la Ville s'investit pour améliorer les conditions de vie des Fertois au quotidien. Élaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du pouvoir d'achat, elle a pour but de favoriser le retour dans le système de soins pour certains et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

La mutuelle qui vient à vous

« *Ma Commune, Ma Santé* » s'adapte à vos besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux avec des tarifs négociés et des services spécifiques. Une réunion publique aura lieu le vendredi 18 septembre à 18h au Théâtre de La Ferté-sous-Jouarre, des permanences se dérouleront sur rendez-vous le 22 septembre 2020 et le 6 octobre 2020 au CCAS où un référent de l'association ACTIOM vous aidera dans votre comparatif entre votre couverture actuelle et leur gamme de solutions afin d'en déterminer les avantages et bénéfices pour vous. Les rendez-vous sont à prendre en appelant le centre d'accueil

téléphonique d'ACTIOM ou le CCAS.

Les dates à retenir

- Réunion publique : vendredi 18 septembre 2020, à 18h, au Théâtre Municipal,
- Permanence de septembre : mardi 22 septembre 2020, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, au CCAS,
- Permanence d'octobre : mardi 6 octobre, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, au CCAS.

Merci d'amener à la permanence les documents suivants : la grille de garanties de votre mutuelle, le montant de votre cotisation actuelle, l'attestation de votre Carte Vitale, la CNI, un RIB

CONTACTS

CCAS

Tél : 01 60 22 63 73

Envoyer un message <mailto:ccas@lfsj.fr>

9, rue Goury, 77260 La Ferté-sous-Jouarre

ACTIOM

Tél : 05 64 10 00 48

Envoyer un message <mailto:souscription@macommunemasante.com>

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter
Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter